



**ADDENDUM N°2 A LA DEMANDE DE PROPOSITIONS
N° DP/QCBS/MCA-M/EW-13/Compact**

Consultant chargé de l'appui de l'Agence MCA-Morocco dans la mise en œuvre de la réforme de la formation continue.

ANCIENNE DISPOSITION	NOUVELLE DISPOSITION
<p><i>Le dernier paragraphe de la page iv de la Lettre d'invitation :</i> Les Propositions doivent être soumises de la manière indiquée au point IC 17, des DPDP, au plus tard le 23 août 2019 à 15h00mn.</p>	<p><i>Est remplacé par :</i> Les Propositions doivent être soumises de la manière indiquée au point IC 17, des DPDP, au plus tard le 13 septembre 2019 à 15h00mn.</p>
<p><i>La clause IC 18.1 de la Section II des Données particulières de la demande de Propositions :</i></p> <p>Les propositions doivent être soumises électroniquement via le lien suivant : https://www.dropbox.com/request/VDmRDijEKstrinJ4kn3 au plus tard le 23 août 2019 à 15h00min (heure locale de Rabat, Maroc).</p>	<p><i>Est remplacée par :</i></p> <p>Les propositions doivent être soumises électroniquement via le lien suivant : https://www.dropbox.com/request/VDmRDijEKstrinJ4kn3 au plus tard le 13 septembre 2019 à 15h00min (heure locale de Rabat, Maroc).</p>
<p><i>La clause IC 20.1 de la Section II des Données particulières de la demande de Propositions :</i></p> <p>L'ouverture des propositions se déroulera via une réunion en ligne (webinaire) sur la plateforme zoom.us via le lien : https://zoom.us/j/443936032 le 23 août 2019 à 16h00min, heure de Rabat, Maroc.</p>	<p><i>Est remplacée par :</i></p> <p>L'ouverture des propositions se déroulera via une réunion en ligne (webinaire) sur la plateforme zoom.us via le lien : https://zoom.us/j/443936032 le 13 septembre 2019 à 16h00min, heure de Rabat, Maroc.</p>



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

Le Procès-verbal de la séance d'ouverture des propositions techniques sera envoyé aux consultants ayant soumissionné à la date limite indiquée à la clause IC 18.1.

Le Procès-verbal de la séance d'ouverture des propositions techniques sera envoyé aux consultants ayant soumissionné à la date limite indiquée à la clause IC 18.1.

Cet addendum fait partie de la Demande de propositions et modifie le dernier paragraphe de la page iv de la lettre d'invitation et la section II comme indiqués ci-dessus.

Toutes les autres clauses et conditions de la Demande de propositions et de son addendum n°1 non concernées par cet addendum n°2 demeurent inchangées.